

Compte rendu de la séance du 08 septembre 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Nicolas LEROY

Ordre du jour:

- DIAGNOSTIC RESEAU D'ASSAINISSEMENT : INTERVENTION DE MR BARRAND
- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT
- BIENS SANS MAITRE
- TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX
- QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

VOTE VIREMENT DE CREDIT COMPTE 1321 -BP COMMUNE 2020 (DE 2020 071)

Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un virement de crédit au compte 1321 afin de régulariser une incohérence sur la reprise des restes à réaliser au BP Commune 2020.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		0.46
10222	FCTVA		-0.46
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2020 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

VOTE VIREMENT DE CREDIT AU COMPTE 28041512 - 040- BP COMMUNE 2020 (DE 2020 072)

Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un virement de crédit au compte 28041512- 040 afin de rééquilibrer les opérations d'ordre qui ne sont pas équilibrées au BP Commune 2020.

En effet les dépenses prévues au compte 68111-042 s'élèvent à 19 613.00 € alors que l'ensemble des recettes prévues sur les compte 28...-040 s'élèvent à 19 612.86€ il y a donc lieu d'effectuer le virement suivant :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
28041512 (040)	GFP rat : Bâtiments, installations		0.14
10222	FCTVA		-0.14
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 au budget 2020 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

**VOTE VIREMENT DE CREDIT REGULARISATION COMPTE 023 ET 021-BP
COMMUNE 2020 (DE 2020 073)**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un virement de crédit au compte 022 afin de régulariser une incohérence entre la section de fonctionnement et la section d'investissement au BP Commune 2020.

En effet les dépenses de fonctionnement au 023 s'élèvent à 46 500.40€ alors que les recettes d'investissement au compte 021 s'élèvent à 46 500.00€ y a donc lieu d'effectuer le virement suivant.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	0.40	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-0.40	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°3 au budget 2020 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

VOTE VIREMENT DE CREDIT COMPTE 2041582 BP COMMUNE 2020 (DE 2020 074)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Commune de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter le virement de crédit au compte 2041582 et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1000.00	
020	Dépenses imprévues	-1000.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°4 au budget 2020 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

VOTE VIREMENT DE CREDIT AU COMPTE 777 -042 BP ASSAINISSEMENT 2020
(DE 2020 075)

Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un virement de crédit au compte 777- 042 afin de rééquilibrer les opérations d'ordre de reprise des subventions au compte de résultat qui ne sont pas équilibrées au BP Assainissement 2020.

En effet les recettes de fonctionnement prévues au compte 777- 042 s'élèvent à 27 500.00 € alors que les dépenses d'investissement prévues sur le compte 1391 - 040 s'élèvent à 27 945.00€ il y a donc lieu d'effectuer le virement suivant :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-445.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		445.00
TOTAL :		-445.00	445.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		-445.00	445.00

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 au budget assainissement 2020 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

**VOTE VIREMENT DE CREDIT AU COMPTE 6811 - 040 BP ASSAINISSEMENT
2020 (DE 2020 076)**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un virement de crédit au compte 6811 -042 afin de rééquilibrer les opérations d'amortissement qui ne sont pas équilibrées au BP Assainissement 2020.

En effet les dépenses de fonctionnement prévues au compte 6811 - 042 s'élèvent à 51 037.00 € alors que les recettes d'investissement prévues au compte 2813- 040 et au compte 28156 - 040 s'élèvent respectivement à 90.00 € et 51 037.00 € il y a donc lieu d'effectuer le virement suivant :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-90.00	
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	90.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 au budget assainissement 2020 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

ANNULATION PROCEDURE BIEN SANS MAITRES AU LIEU DIT FONTENILLE (DE 2020 077)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2020-064 du 29 juillet 2020

portant sur l'acquisition de plein droit bien sans maître sur les parcelles AB 1-AB 46 -AB 64 - AB 137 - AB 145 - AB 146- AB 148 - AB 314 au lieu dit Fontenille toutes au nom de Madame BRUNEL Marcelle.

Or il s'avère que des héritiers de la personne figurant comme titulaire au cadastre ont pu être identifiées pour les dites parcelles donc la procédure de biens sans maître est remise en cause, pour cela Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'abandonner la procédure en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'abandonner l'acquisition de plein droit bien sans maître pour les parcelles AB 1-AB 46 -AB 64 - AB 137 - AB 145 - AB 146- AB 148 - AB 314 au lieu dit Fontenille.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-DIERY AU SYNDICAT MIXTE AGENCE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE (A.G.E.D.I.) (DE 2020 078)

Monsieur le Maire expose au membres du Conseil municipal, que la collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.G.E.D.I. afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d' approuver les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé "agence de gestion et de développement informatique" AG.E.D.I.
- d'adhérer au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- de charger Monsieur le Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en oeuvre la présente délibération.
- de désigner Madame GERARD Francine, secrétaire de mairie, Mairie de Saint-Diéry 63320 SAINT-DIERY, secrétariat-stdiery@orange.fr - Tél : 04 73 96 30 09., comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- prévoir au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

ABANDON DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA DETR 2016 (DE 2020 079)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Creste (avant la création de la nouvelle commune) a engagé dans le cadre de la DETR 2016 des travaux de réfection thermique de logements communaux et qu'une avance de subvention à été versée.

La Préfecture nous informe que nous avons jusqu'au 1er décembre 2020 pour :

- solder les travaux et envoyer la demande de solde dans les meilleurs délais.
- si les travaux ne sont pas terminés de demander une prorogation au délai d'exécution des travaux .
- si abandon du projet, effectué le remboursement de l'avance perçue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- d'abandonner les travaux dans le cadre de la DETR 2016 de réfection thermique de logements communaux et d'effectuer le remboursement de l'avance perçue soit la somme de 1 202.00 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers